



# AVIS PUBLIC

## DÉROGATION MINEURE CONCERNANT L'IMMEUBLE SITUÉ AU 600, BOULEVARD BRASSARD

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le **6 novembre 2019 à 19 h 30** à la Mairie de Saint-Paul, 18, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

### Nature et effets:

La modification projetée d'un bâtiment complémentaire (garage privé isolé) est non conforme. Le garage aura une hauteur de 5,95 mètres alors que la réglementation municipale exige une hauteur maximale de cinq (5) mètres sans dépasser la hauteur du bâtiment principal.

La superficie du bâtiment complémentaire (garage privé isolé) est non conforme. Sa superficie est de 264,69 mètres carrés alors que la réglementation municipale exige une superficie inférieure au bâtiment principal, soit 79 mètres carrés.

### Identification du site concerné:

La propriété visée par la demande est le lot 5 058 196 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Joliette, portant le numéro civique 600, boulevard Brassard, Saint-Paul.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ à SAINT-PAUL, ce VINGT ET UNIÈME jour du mois d'OCTOBRE deux mille dix-huit.**

  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
M<sup>e</sup> Richard B. Morasse, MBA